

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société SERVICOM et du public qu'il a été alerté par les deux commissaires aux comptes de ladite société des informations suivantes : Dans le cadre de leur mission de commissariat aux comptes de la société Servicom SA au titre de l'exercice 2019, suite au communiqué de SERVICOM SA annonçant aux actionnaires et au public qu'ils n'ont pas eu gain de cause dans leur demande en arbitrage international intentée devant un arbitre unique sous l'égide de la London Court of International Arbitration (LCIA), contre GEM Global Yield Fund, et suite à la réunion du Conseil d'Administration de SERVICOM, le 7 décembre 2021, qui a arrêté les états financiers, individuels et consolidés, les rapports de gestion et a convoqué l'AGO pour le 3 février 2022, les deux commissaires aux comptes ont assisté à ce CA et ont demandé certains documents et informations complémentaires leurs permettant de remettre leurs rapports d'audit.

Compte tenu de la perte de l'arbitrage, du non règlement de l'emprunt obligataire, de la situation COVID et de la situation financière déjà difficile, les deux commissaires aux comptes ont signalé l'existence des incertitudes significatives liées à la continuité de l'exploitation.